

Annonces légales et judiciaires



GAEC DES COURIOLS

Groupement d'Exploitation en Commun
au capital de 172 500 euros
Siège social : 581-A Chemin des Couriols
26120 MONTMEYRAN
779 428 895 RCS ROMANS

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du PV AGE en date du 02/12/2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame Corine THIBAUD et Monsieur Michel THIBAUD de leurs fonctions de gérants, et décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Dorian ROUX demeurant 26120 MONTMEYRAN, 7 Impasse des Iris. Aux termes du même PV, les associés ont décidé, avec effet le 01/01/2025, de réduire le capital social d'une somme de 9 210 €, pour être ramené à la somme de 163 290 €. Également, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de 581-A Chemin des Couriols, 26120 MONTMEYRAN à 167 D Chemin de la Condamine, 26120 MONTMEYRAN. En outre, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 01/01/2025, qui devient : DES COURIOLS - GACHON & ROUX Associés. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La gérance.



EARL DES FREYDIERS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 622,45 €
Siège social : 240 Chemin des Freydiers
26120 BARCELONNE
408 021 848 RCS ROMANS

AVIS DE DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Olivier RIMET de ses fonctions de cogérant, à compter du 31/12/2024. La gérance est désormais assurée par Madame Johanna PAYOT, gérante maintenue. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La gérance.

SARL BATIMAIN

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : MALEISSARD
26510 VILLEPERDRIX
RCS ROMANS 440 829 372

L'assemblée générale extraordinaire du 29/01/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/01/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame LUCCHESI Josette, demeurant 48 CHEMIN DES SAFFRES, 84600 VALREAS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce ROMANS.

Josette LUCCHESI



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0023 VR : superficie totale : 11 ha 50 a 85 ca dont 53 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : GRANE (11 ha 50 a 85 ca) - 'BALASTIER' : E-51-52 - 'LA VERRIERE' : E-1-2-218-220-227 - 'SOUS PLAISANCE' : ZK-11-37-38. Zonage : A, N. Occupation : Occupée mais bail résilié dans l'acte de vente

AS 26 25 0022 VR : superficie totale : 6 a 19 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SAULCE-SUR-RHÔNE (6 a 19 ca) - 'BLACHES' : ZC-44. Zonage : A. Occupation : Occupée

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 28/02/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 Mail : direction26@safer-aura.fr.



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : AS 84 25 0063 01 Libre

Commune de Mérindol-les-Oliviers (26) – Surface : 2 ha 27 a 58 ca
La Justice - C0001 ; La Justice Et Usseaux - A0092 - A0093 - A0094 - A0095 - A0096 - A0100 - A0892
Urbanisme : Agricole (PLU)

Commune de Puyméras – Surface : 14 ha 05 a 38 ca
L Abece - C0204[A] - C0204[B] - C0205 - C0212[A] - C0212[B] - C0213 - C0224[B] - C0224[A] - C0226 - C0272 - C0274 - C0276 - C0282[B] - C0282[A] - C0284[B] - C0284[A] ; La Grand Grange - F0515[A] - F0515[B] - F0516[B] - F0516[A] - F0517 ; La Justice - E0024 - E0025 ; Les Negres - D0085 ; Les Routes - C0049 ; Ribaud - E0270 - E0278 - E0279 ;
Urbanisme : Agricole (PLU)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 02/03/2025, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

**SAFER PACA
Délégation Départementale : Vaucluse**
Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 Rue des Meinajaries, CS 70013
84918 AVIGNON 9
Tel : 04 88 78 00 84

où des compléments d'information peuvent être obtenus,
ou par voie dématérialisée sur
<https://geo-paca.vigfoncier.fr/pubs/index.html>



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VALENCE du 2 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

**DESTOCKAGE DISCOUNT
VALENCE**

Siège : 159 avenue de Marseille, 26000 VALENCE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : déstockage alimentaire, bazar, commerce produits d'hygiène, de fruits légumes, boissons non alcoolisées, import export

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Président : Vincent BAILLEUL, demeurant 881 avenue de la résistance 26800 Portes lès Valence.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans.

POUR AVIS
Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VALENCE du 3/2/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée ;

Dénomination :

SAS PLATRIERIE

- Siège : 11 RUE ARTHUR HONEGGER, 26000 VALENCE

- Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 1 000 euros

- Objet : plâtrerie, pose de plaque de plâtre, peinture ; menuiserie extérieure, isolation des combles

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

- Président : Rabia ERBEN, demeurant 11 rue Arthur Honegger, 26000 Valence.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sur Isère.

POUR AVIS
La Présidente

Confiez-nous vos annonces légales,
avis d'enquêtes publiques,
annonces administratives...

Journal habilité à publier
les annonces légales
sur toute la Drôme

Edition PRINT

Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr

Mise en ligne à la date souhaitée

✉ legales@agriculture-dromoise.fr

Chronique juridique

MAIN-D'ŒUVRE / Malgré sa fin prévue au 31 décembre 2024, le ministère du Travail et de l'Emploi a finalement annoncé la reconduction d'une aide financière pour les employeurs embauchant des apprentis. Cependant, des changements notables seront apportés concernant son montant et ses conditions d'attribution.

Aide exceptionnelle à l'apprentissage : prolongation et nouvelles conditions

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants a initialement été mise en place par une loi du 30 juillet 2020, afin d'encourager l'embauche d'alternants dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution » à la sortie du premier confinement. Elle a depuis lors connu plusieurs modifications, jusqu'à ne plus concerner que les apprentis (à compter du 1^{er} mai 2024) et devait arriver à échéance le 31 décembre 2024. Ainsi pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2024, trois conditions cumulatives devaient être remplies pour qu'un employeur bénéficie de l'aide, et ce quelle que soit la taille de son entreprise :

- embaucher un alternant en contrat d'apprentissage ;
- conclure le contrat avant le 31 décembre 2024 ;
- inscrire l'apprenti dans un cursus menant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle de niveau 7 (bac +5) ou inférieur.

Ces conditions respectées, et pourvu que l'embauche de l'apprenti ait été valablement déclarée, l'employeur bénéficiait d'une aide financière d'un montant de 6 000 €, versée uniquement pour la première année d'apprentissage. Ainsi, l'employeur recevait mensuellement une part de cette aide, moyennant le renseignement dans la plateforme Sylae de l'état des présences de l'apprenti au cours du mois échu.

Une aide réduite mais toujours mobilisable

Courant décembre 2024, le ministère du Travail et de l'Emploi laissait entendre un retour à l'aide unique de 6 000 € pour les seules entreprises de moins de 250 salariés et les seuls apprentis préparant un diplôme de niveaux 3 et 4 (CAP et bac ou équivalents) pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2025. Toutefois, par un communiqué de presse du 30 décembre 2024, le ministère du Travail et de l'Emploi a annoncé la reconduction de cette aide exceptionnelle à l'embauche des apprentis. Un décret



devrait paraître prochainement pour transcrire cette annonce.

Ainsi en 2025, le montant de l'aide accordée aux entreprises de moins de 250 salariés sera identique quel que soit le diplôme préparé. Il sera de 5 000 €. Les employeurs embauchant un apprenti préparant un diplôme de niveaux 3 et 4 percevront néanmoins un montant de 6 000 € si le contrat est conclu entre le 1^{er} janvier 2025 et la parution du décret. L'aide exceptionnelle à l'apprentissage sera versée dans les mêmes conditions qu'en 2024 pour les entreprises de moins de 250 salariés (pour les entreprises de 250 salariés et plus, la diminution du montant de l'aide est encore plus importante : elles ne percevront plus que 2 000 €, uniquement en s'engageant à respecter un quota d'alternants dans leur effectif et pour l'embauche d'apprentis préparant un diplôme au plus de niveau 7).

À noter, le montant de l'aide sera maintenu à 6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise. À cet instant, le décret n'étant pas paru. Nous ne manquerons pas de vous transmettre des informations complémentaires une fois qu'il sera paru au Journal officiel, notamment concernant l'hypothétique rétroactivité du décret au 1^{er} janvier 2025. ■

Valérie Pocard, juriste droit social
FRSEA Aura

Journal L'Agriculture Drômoise HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans.
RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP : 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Yoann Grenier
Tél : 04.27.24.01.74 Tél : 06.71.91.72.09
ygrenier@arbpub.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 130 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 190 €
Prix au numéro : 3,30 €

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.